



DIRECTION DES
RESSOURCES MARINES
PU FA'AHOTU MOANA

DEMANDE D'AIDE A LA PECHE LAGONAIRE (DAPL)

Loi du pays n° 2017-24 du 22 aout 2017 relative aux aides à la pêche

OBJET DE LA DEMANDE D'AIDE :

DOSSIER N°

CARTE CAPL N° ID

- 1 - EMBARCATION*
- 2 - MATERIAUX DE CONSTRUCTION*
- 3 - MOTEUR HORS BORD
- 4 - REMORQUE
- 5 - MATERIEL DE SECURITE

* Attention : les choix 1 et 2 qui ne sont pas cumulables pour un même investissement.

Personne physique

NOM :

Prénoms :

Né(e) le : / / à

Adresse géographique

BP Commune Ile

Tél. portable : Tél. fixe :

Adresse électronique :

Personne morale

Nom de la société

Nom du représentant légal

Adresse géographique

BP Commune Ile

Tél. portable : Tél. fixe :

Adresse électronique :

Partie réservée à l'administration

Récépissé n° Date

Dossier instruit par :

Observations :

LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES A FOURNIR EN COURS DE VALIDITE

Personne physique

- Une copie de la pièce officielle justifiant de l'identité du demandeur : carte d'identité, passeport ou permis de conduire
- Une copie d'un justificatif de résidence : facture d'électricité ou de téléphone ou autre
- Un exemplaire du devis ou de la pro-forma HT et TTC
- Matériaux de construction : un plan de l'embarcation validé par la DPAM
- CAPL - Une carte professionnelle définitive en cours de validité indiquant la mention d'activité de pêche lagonaire : PL
- STATISTIQUE – Fiche de déclaration de production de pêche (12 mois minimum)
- Le descriptif sommaire détaillé de l'opération du projet : daté et signé
- Une copie du titre de commandement professionnel maritime pour la navigation à la pêche lagonaire

Personne morale (pièces supplémentaires)

- Un exemplaire des statuts à jour de la plus récente composition du bureau au *Journal officiel* et le procès-verbal de l'Assemblée générale
- Une photocopie du justificatif de l'inscription au registre du commerce et des sociétés : extrait kbis
- Attestation N° Tahiti
- Le budget de l'exercice auquel se rapporte la demande de subvention ou du budget prévisionnel détaillé de l'action, de l'investissement ou de la charge d'exploitation à financer, accompagné des procès-verbaux de séance afférents à leur adoption
- Une note résumant leurs activités et leurs moyens humains
- La composition des organes dirigeants
- Le descriptif sommaire détaillé de l'opération du projet : daté et signé

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, CONTACTER :

Direction des Ressources marines (DRM)
Cellule de la gestion et de la préservation des ressources lagonaire (CGP)

✉ BP 20 Papeete - 98713 TAHITI
Immeuble JB Le Caill (2^{ème} étage) Fare-Ute Papeete TAHITI
Tél. 40 50 25 50 - Fax 40 43 49 79

e-mail : secretariat.drm@administration.gov.pf - www.ressources-marines.gov.pf

